

Conseil communal du 25 avril: le compte rendu

Par Marie-Claire Dufrêne — Dernière modification 24/05/2023 09:38

Le président Cedric du Monceau (Avenir) espère un record de vitesse pour ce Conseil dont l'ordre du jour comporte peu de points. Au final, trois heures tout de même !

Les conseillers entendent d'abord l'interpellation de Catherine Oldenhove, sur la problématique des places d'accueil dans les crèches de notre ville.

Le président du CPAS Michaël Gaux (Avenir) et l'échevine en charge de la Petite Enfance Nadine Fraselle (Avenir) sont très touchés par le témoignage de cette habitante... à la recherche d'une place au sein d'une crèche sur le territoire communal, pour son bébé, depuis juillet 2022 (elle dispose toutefois d'une place au sein d'une structure à Nivelles). Le premier communique un état des lieux des crèches du CPAS et pointe les principales difficultés rencontrées : difficulté de recruter des accueillantes, disponibilité d'un terrain et/ou d'un bâtiment adéquat, et nécessité de temps pour ouvrir de nouvelles places (notamment pour les mises en conformité). Il présente les démarches pour tenter d'apporter des solutions au manque criant de places d'accueil. En l'état, il n'y a ni manque de moyens ni manque de volonté politique. La seconde poursuit : *« J'entends les parents et les solutions auxquelles ils doivent recourir (alternance parents, grands-parents, voisins, amis... selon les jours de la semaine). Ce n'est pas tenable. Très souvent ce sont les mères qui doivent aménager leur temps de travail, et parfois c'est pire, elles doivent arrêter de travailler ! Il faut relancer la solution des mamans gardiennes, la moderniser. »* Et de lancer un appel aux candidat(e)s.

Catherine Oldenhove entend bien les explications mais repart déçue, rien de concret. Elle constate que le service est bien meilleur en Flandre.

Fêtes et jeunesse

L'échevin des Fêtes Benoît Jacob (Avenir) demande aux conseillers d'approuver le subside de 20.000€ (comme l'an dernier) au Comité des Fêtes de Wallonie, pour l'organisation des festivités de septembre. Ainsi qu'un subside extraordinaire de 10.000€ à la 26e Unité scout des Six

Vallées de Blocry, pour l'aménagement de ses locaux (afin de pouvoir y accueillir des mouvements de jeunesse venus d'ailleurs : Flandre, Ardennes... pour leurs camps d'été).

Enseignement

Comme elle s'y était engagée, l'échevine de l'Enseignement Annie Galban-Leclef (PS) a inscrit un point relatif au budget pluriannuel 2018-2023 de l'enseignement communal. Sa présentation comporte de multiples chiffres et tableaux, extraits d'un dossier de 15 pages et 8 annexes, pour répondre à l'interpellation du conseiller Jacques Otlet (OLLN2.0-MR) (lire notre compte rendu du Conseil du 28 mars). L'échevin du Budget Philippe Delvaux (Ecolo) complète l'exposé avec l'analyse des comptes pour cette période.

Problème : Jacques Otlet signale qu'il n'a pas reçu l'entièreté du dossier. Il a pourtant demandé à l'employé en charge de lui fournir la copie de l'ensemble des documents. Il s'est rendu dans les locaux de l'administration à deux reprises, des fois que l'échevine aurait complété le dossier en cours de route. *« Il est impossible d'avoir un débat ! Vous ne jouez pas du tout la transparence et nous mettez devant le fait accompli ! »* Et de prévenir - avant de quitter la salle du Conseil - qu'il adressera une réclamation à l'autorité de tutelle.

L'échevine de l'Enseignement s'étonne et montre à l'assemblée le dossier qui était à la consultation des conseillers dès le 17 avril. Elle précise qu'il était également accessible en version électronique. *« Vous faites un procès d'intention déplacé à l'échevine »*, intervient la bourgmestre Julie Chantry (Ecolo), qui demande aux conseillers de confirmer, en âme et conscience, s'ils ont bien trouvé le dossier dans les pièces soumises à leur examen. Plusieurs confirment. *« Si quelqu'un a oublié de le photocopier, ce serait vraiment dommage. »* Dans le doute, elle propose que le débat sur ce point soit reporté à la séance suivante. *« Mais si vous partez M. Otlet, le point ne sera pas reporté. »*

Le conseiller est parti, le débat a eu lieu (NDLR : lire « Le débat sur l'enseignement » ci-dessous).

Mobilité

L'échevin de la Mobilité Hadelin de Beer de Laer (Ecolo) signale que dans la nouvelle convention liant la Ville et l'ASBL Pro Vélo, le coût de la location d'un vélo sera un peu plus élevé qu'auparavant, pour couvrir aussi l'amortissement des bécanes (pas seulement leur entretien). C'est une décision - assumée - de la Ville, pas de Pro Vélo.

Il détaille comment le programme « Piwacy II » - 1,2 million d'euros de subsides régionaux - comporte un volet « infrastructures » (à l'avenue du Jardin Botanique et à la Grand Rue) et un volet « parkings vélos » de 600.000€ (subsidé à 80%) pour le placement de nouveaux arceaux, arceaux sous-abri et box vélos qui pourront être privatisés. « *On achètera 15 de ces « boîtes à pain », nous devons étudier à quelles conditions on les accordera.* »

Il est encore question d'un subside compensatoire de 2190€ à la SPRL de voitures partagées « Wibee » pour l'occupation du domaine public. Si ce subside s'élève à 10.000€ pour Cambio (d'autres voitures partagées), c'est parce que celle-ci occupe beaucoup plus de place. Sans ce subside, le coût de l'occupation du domaine public serait reporté sur la facture des usagers.

Plan de cohésion sociale

L'échevine en charge des Affaires sociales Nadine Fraselle évoque plusieurs points, notamment la subvention de 450€ octroyée à chacune des 10 associations qui travaillent dans les quartiers pour en améliorer la convivialité et le lien social, et la subvention de 500€ pour chacun des trois potagers communautaires.

La subvention à la crèche parentale communale « Les Tournesols » de Limelette - 23.200€ (subside compensatoire pour le loyer) et 33.000€ pour les frais de fonctionnement et de personnel - refait débat. « *Cette petite crèche locale fonctionne parfaitement. Tous les enfants sont domiciliés dans notre ville, les parents contribuent et prestent quelques heures par semaine, les dépenses sont très raisonnables* », se réjouit l'échevine, qui rappelle que toutes les places de cette crèche sont à 100% subventionnées par l'ONE. « *Les parents qui ont monté une crèche temporaire suite à la fermeture de la crèche « ABCchild » ont besoin de 8000€ pour boucler leur budget et la commune leur a répondu qu'elle ne pouvait pas les aider ?!* », regrette le conseiller Cédric Jacquet (OLLN2.0-MR).

Le président suggère d'évoquer ceci lors du quart d'heure de questions-réponses (NDLR : l'échevine répondra que la commune n'a pas dit qu'elle ne pouvait pas les aider, au contraire, elle met en place une politique d'aide à la création de nouvelles crèches).

Nadine Fraselle mentionne le subside annuel de 3000€ à Sans Collier. Le conseiller Yves Leroy (Avenir), qui préside l'ASBL, signale que celle-ci a accueilli 70 animaux originaires de notre ville, en 2022 : 30 venaient d'habitants, les 40 autres coûtent chacun 350€ à Sans Collier, soit 14.000€.

Salle Ginion

Le conseiller Nicolas Van der Maren (OLLN2.0-MR) a ajouté deux points en fin de séance. Le premier concerne l'aménagement de la nouvelle cuisine de la salle Jules Ginion de Céroux. Son groupe est intervenu à de multiples reprises, pour dénoncer les manquements constatés par les locataires de la salle (NDLR : on apprenait dernièrement que le moteur de la nouvelle hotte avait été monté à l'envers !).

S'adressant à l'échevin en charge des Bâtiments Abdel Ben El Mostapha (PS) : *« En février, vous laissez entendre que tout avait été fait dans les règles de l'art, pour ce chantier de 60.000€. Le lendemain du Conseil, j'ai demandé à pouvoir consulter le PV de réception de ce gros chantier. Quand je l'ai reçu, j'ai constaté qu'il datait du 8 mars, soit deux semaines après mon interpellation au Conseil. Ce PV ne contenait aucune remarque, puisqu'entretemps on avait remédié à tous les désordres que j'avais dénoncés au Conseil. J'apprenais au passage qu'on avait indiqué au service Travaux que la cuisine servait essentiellement à des fêtes de baptême et de communion ! Dont acte. »*

Le conseiller s'étonne qu'on mette une salle à disposition des citoyens alors que les nouvelles installations n'ont pas été réceptionnées.

« Comment pouvoir faire des remarques dans un PV de réception quand les installations ont déjà été utilisées et donc potentiellement endommagées par des utilisateurs... ce dont l'entrepreneur ne serait pas responsable ? »

L'échevin partage la définition d'une réception provisoire, qui se fait à la demande de l'entrepreneur. Il partage aussi l'agenda du déroulement des travaux. Et mentionne la réception provisoire du 8 mars, suite à la demande - le 1er mars - du service Travaux. Jusqu'à cette date, l'entrepreneur est intervenu à plusieurs reprises, pour répondre aux problèmes signalés par nos services techniques. *« On a voulu garder la salle*

opérationnelle, pour satisfaire nos citoyens. Auriez-vous préféré que le Collège décide de fermer la salle pendant la durée des travaux ?! »
« J'aurais préféré qu'il ne faille pas six mois pour mettre une nouvelle cuisine », répond le conseiller.

Proxibus

Le second point ajouté consiste en une demande d'état des lieux de l'usage du Proxibus de Limelette. *« Des citoyens s'inquiètent de sa possible disparition. »*

L'échevin de la Mobilité Hadelin de Beer de Laer se base sur une présentation des TEC, pour communiquer les statistiques de la ligne 206. Les chiffres ont augmenté avec le temps, mais force est de constater qu'ils restent trop peu élevés : 54 montées par jour en moyenne, pour un bus qui effectue une quinzaine de boucles, cela représente une personne par boucle en moyenne. *« Le trajet le plus fréquenté est celui qui mène de Rofessart aux Villas, à 7h35, emprunté par 13 personnes. Les derniers trajets, dès 17h13, sont vides. Or, pour être plus écologique que la voiture, il faut 9 personnes par trajet en moyenne. On n'y est pas du tout ! »* Et de constater que finalement, ce Proxibus consiste en un ramassage scolaire. Il n'est pas question de le supprimer complètement, plutôt de le rationaliser. Supprimer les trajets pas ou peu fréquentés (la boucle du marché du vendredi par exemple, qui ne transporte qu'une personne : autant réserver un taxi), supprimer les trajets pendant les congés scolaires, supprimer la première boucle du matin et les dernières du soir... tout ceci est en cours d'analyse.

Motion SNCB

Le conseiller Thomas Lerclercq (Ecolo) propose le vote d'une motion pour que la SNCB réalise son Plan de transport 2020-2023, lequel prévoyait une liaison IC Charleroi Sud – Fleurus – Ottignies-Wavre-Leuven avec 2 trains/heure. La SNCB a hélas annoncé le report de cette liaison. *« On souhaite interpeller le Gouvernement fédéral pour qu'il impose à la SNCB de réaliser en totalité son Plan de transport, en créant la nouvelle ligne IC, et d'augmenter la fréquence des trains S Ottignies-Charleroi-Namur. »*

Le conseiller Nicolas Van der Maren prévient que son groupe s'abstiendra sur ce projet de motion qui émane d'un conseiller Ecolo, alors que le ministre de tutelle de la SNCB est un Ecolo, que le président du CA de la

SNCB est un Ecolo et que l'échevin de la Mobilité de notre Ville est un Ecolo également. « *Interpellez directement votre ministre ! Evidemment qu'on veut plus de lignes ! On a l'impression qu'on nous demande de voler au secours d'un ministre qui ne parvient pas à convaincre ses partenaires de majorité !* »

La bourgmestre Julie Chantry (Ecolo) répond que le conseiller se trompe complètement. « *On n'a pas un ministre qui est venu nous demander de l'aider à faire passer son dossier ! On porte la voix de citoyens qui constatent que ce qui était prévu dans un Plan de transport n'a pas été fait. L'UCLouvain l'a fait également. Politiser comme vous le faites n'a aucun intérêt !* »

Les 9 conseillers de la minorité (OLLN2.0 MR et Kayoux) s'abstiennent, les autres votent pour.

La séance se termine par le traditionnel quart d'heure de questions-réponses. Pour la revoir : <https://www.deliberations.be/ottignies-louvain-la-neuve>

(MCD - 24/05/23)

Le débat sur l'enseignement

L'échevine de l'Enseignement Annie Galban-Leclef pointe ce qui ressort des réponses apportées aux questions posées, des comptes analysés et des budgets explicités :

- des dépenses engagées pour privilégier un accès à l'école pour chacun.e (matériel didactique, activités pédagogiques intra et extra muros, qualité des repas scolaires, tarification modérée) ;
- malgré la grande hétérogénéité de la population scolaire, depuis 2018, le taux moyen de réussite au CEB de 97 % est nettement supérieur à la moyenne qui est de 88 % en Communauté française pour la même période ;
- l'importance des écoles des devoirs et de l'accueil extra-scolaire dans la réussite des élèves ;
- une proposition de services au-delà de l'enseignement, à tarifs adaptés, avec un encadrement par du personnel formé (accueil Extra-scolaire, écoles de Devoirs, plaines de Vacances du Centre de Loisirs Actifs) pour les enfants de tous les réseaux;

- un contrôle strict des dépenses de fonctionnement avec des subventionnements évoluant moins vite que l'inflation et malgré la hausse généralisée des coûts ;
- des coûts de fonctionnement des écoles communales à considérer au regard d'une occupation importante des bâtiments pour des activités hors temps scolaires telles que les plaines de vacances du CLA, les cours de l'Académie, les activités du Centre Sportif Local Intégré, ... pour les enfants de tous les réseaux ;
- des investissements continus dans les infrastructures scolaires, y compris en matière d'économies d'énergies.

Vous pourrez prendre connaissance de l'ensemble du dossier en cliquant sur les documents ci-dessous :

[Enseignement - Conseil Communal 25/4/23](#)

[Enseignement - Présentation Budget Pluriannuel 2018-2023](#)